

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 3
Juillet 1932 au lieu ordinaire de leurs séances

Ordre du jour

- 1° Exercice clos, Compte de gestion du Receveur Municipal.
Compte administratif du Maire.
- 2° Budget additionnel de 1932.
- 3° Service Vicinal. - Budget additionnel de 1932.
- 4° Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance. Avis du Conseil.
- 5° Affaires diverses
- 6° Projet de lotissement - Avis du Conseil.
- 7° Voirie urbaine - fourniture de matériaux.
- 8° Rôle du Champ de foire, projet de tracé.
- 9° Chemin de Maupertuis - Règlement annuel des indemnités
de terrains
- 10° Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires. Soumission
- 11° Chemin de Gîte Com N° 85. - Déclassement de la partie comprise entre
l'Établissement Reffé et la rue Alsace Lorraine. - Rue de l'abbé
Classement dans la grande vicinalité.
- 12° Acquisitions & cessions de terrains
- 13° Rôle des filles de Reffé. Lettre de Mme Vitel & Co
- 14° Demandes d'allocations militaires
- 15° Assistances.

A Reffé, le 26 Juin 1932

Le Maire

M. Rivin

Conseil Municipal

Séance du 3 Juillet 1932

L'an mil neuf cent trente deux le trois du mois de Juillet à huit heures du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M^r le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Rivière, Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Présents: M. M. Gar. Maulliet, Marbois, Rivière, Guérin, Caugeron, Hérouard, Chéfanie, Cancheau, Pailly, Jutard, Roger, Fabrice, Martin, Brossis, Br. Rouneau, Marchéau, Chauvelon, Boutin, & Curpin.

Absents: M. M. Lorrin, Paon, & Rioux excusés.

M^r Guérin est nommé secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Compte administratif
présenté par
M^r le Maire pour
l'exercice
1931.

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1931.

Il quitte ensuite le fauteuil & M^r Jutard, doyen du Conseil prend la présidence et invite l'assemblée à vérifier le compte administratif pour l'exercice 1931 ainsi que le compte moral dans lequel M^r le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité pour la Commune en a retirée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats dudit compte.

		Ordinaires	856037	85		
{	Recettes	Extrapolaires	985880	17	Total	2311654 09
		Supplémentaires	469736	06		
{	Dépenses	Ordinaires	584996	78	Total	1368670 72
		Extrapolaires	118361	02		
		Supplémentaires	665312	92		

M. le Maire le 12 juillet

Excédent de recettes.	942.983.36
Le reliquat de l'exercice 1930 étant de	163.504.22
L'excédent définitif de l'exercice 1931, à reporter au Budget supplémentaire de 1932, en de	1106487.58

Le Conseil après vérification du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnancées sont renfermées dans la limite des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires, et sont suffisamment motivées & qu'il y a lieu de l'approuver.

Et à l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes de M. le Maire, & lui vote des félicitations pour sa bonne gestion.

Compte de gestion
de M. le
Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'Assemblée le compte de gestion de M. le Receveur Municipal.
Le Conseil

Vu le compte rendu par M. Clément Receveur de ses recettes & dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1931 jusqu'au 31 Décembre suivant lequel comprend : 1^o le rappel du compte de l'exercice 1930. 2^o les recettes & les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1931; 3^o les recettes & les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations financières de l'exercice 1931, établi au regard du compte susmentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les 8 premiers mois de la gestion 1932

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1931 que des opérations supplémentaires effectuées en 1932

Vu les budgets primitif & additionnel des recettes et dépenses présumés de l'exercice 1931, arrêtés par M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recette & de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le compte administratif dans lequel l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses pour lui mandatées.

Delibéré

Statuant sur la situation du Comptable au 31
 Décembre 1931, sauf le règlement & l'apurement, conformément
 à l'art 157 de la loi du 5 avril 1884, admet les recettes
 de la gestion de 1931 pour la somme de: 1.157.302.18
 Les dépenses pour celle de: 1.095.331.28
 Il y a l'excédent de la recette à 61.970.90

Et attendu qu'par l'arrêté du compte précédent,
 le comptable a été reconnu débiteur de 163.504.22

Il déclare le comptable débiteur, sur son compte
 de la gestion 1931, de la somme de 225.475.12

Art 2. Statuant sur les opérations de l'exercice 1931, sauf
 le règlement par la Cour des Comptes, le conseil admet
 les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1931 que
 pendant les 3 premiers mois de la gestion 1932

Savoir:
 En recette pour: 2.311.654.08
 En dépense pour: 1.368.670.72

Il en résulte un excédent de recette
 de 942.983.36

Le résultat définitif de l'exercice 1931
 ayant présenté un excédent de recette de 163.504.22

Le résultat définitif de l'exercice 1931,
 égal au résultat du compte d'administration
 du même exercice, est un excédent de recette de 1.106.487.58

Art 3. Le Conseil après en avoir délibéré, demande à la
 Cour des Comptes d'approuver la Comptabilité de M.
 le Receveur.

Chapitres additionnels
au
budget de 1932.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les chapitres
 additionnels au budget de 1932 et donne lecture des
 propositions faites de concert avec la Commission
 des Finances.

Le conseil après un sérieux examen & discussion
 approfondie, vote sur chacun des articles, & admet les
 dépenses comme suit:

118	Expenses rattachées prévues du Commissaire Central de Nantes	1100
136	Chemins vicinaux ordinaires (entretiens)	2039 72
136	Chemins vicinaux reconnus - - -	479 13

nommé le 12 juillet

140	Chemins ruraux reconnus - travaux neufs	6 770,54
152	Aliénés indigents	21 219,75
153	Assistance aux Vieillards	22 506,65
154	Assistance médicale gratuite	143 719,99
157	Emprunt de 130.000 ⁺ frs pour construction école & divers (religieux)	783 000 "
173	Produit de place	300 "
177	Contribution des Bâtimens communaux	10 000 "
178	Assurance des carbonniers du S.V.	150 "
179	Dépenses d'assistance médicale gratuite (compt.)	21 646 20
181	" " aux Vieillards	13 260 74
186	Contingent de la commune pour les aliénés	4 085 28
187	Subvention à diverses sociétés	100 "
188	Contingent de la Cre pour la protection de la Santé publique	1 500 "
189	Fournitures aux élèves des écoles comm. de	8 000 "
190	Plan d'embellissement	3 000 "
194	Eclairage public	16 941 26
195	Assurances sociales	6 888 "
196	Rembt des avances pr l'entretien du service d'eau	25 200 "
197	Rachat du cantonnier Rousseau & Chalot	720 "
198	Construction de parapets du pont de la Morinière	5 662 86
199	Judt ^e de clochue - immeubles Rousseau & Baudou	920 20
200	Compl ^{et} des rembt ^s d'avaries des bateaux (assurances)	8 000 "
201	Travaux & réparations (service des bateaux)	13 000 "
202	Dépenses imprévues	5 000 "
203	Fonds de chômage	10 000 "
204	Acquisition d'immeubles	4 708 10
205	Extension au réseau électrique	10 000 "
206	Service d'eau (Extension)	5 000 "
207	Judt ^e au profit de la Cabine de Raifon	125 "
208	Compl ^{et} de la Subv ^{en} État pr le fonds de chômage	139 000 "
209	Dépt	27 800 "
212	Compl ^{et} de la Subv ^{en} Dépt ^e pr travaux chemins vicinaux	1 090 "
213	pr travaux neufs	312 "
214	pr travaux neufs dim ⁱⁿ ut ^{és} 1892	14 38 "
215	Compl ^{et} Subv ^{en} État pour ind ^{em} médicale des écoles	500 "
217	Dépt ^e pr acquisition de terrain	2 500 "
	Total des Dépenses supplémentaires	1 327 693,42

Récapitulatif

Recettes supplémentaires	1.327.588.34
Dépenses supplémentaires	1.327.693.42
Excédent de dépenses	105.08
Excédent de recettes au budget primitif	469.44
Excédent définitif des recettes	364.36

Dépenses imprévues

Le Conseil approuve l'emploi du crédit des dépenses imprévues qui se sont élevés à la somme de : 10.036.85 pour l'exercice 1931

Service Vicinal

Budget additionnel
1932

Monsieur le Maire communique au Conseil les chapitres additionnels au budget de 1932

Le Conseil après en avoir délibéré décide que le reliquat de l'exercice 1931 sera employé conformément aux indications du Service Vicinal

Recettes	8.632.78	Dépenses	8.632.78
----------	----------	----------	----------

Bureau de Bienfaisance
Comptes budgets

avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet au Conseil le compte présenté par M. Clément, Receveur du Bureau de Bienfaisance pour les recettes et dépenses de la gestion 1931 (2^e partie) et de la gestion 1932 (1^{re} partie), le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil

Vu le compte rendu par M. Clément Receveur du Bureau de Bienfaisance,

Vu la délibération de la Commission administrative en date du 1^{er} juillet 1932, sur ce compte.

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a fait l'objet ni d'observations ni de réserves de la Commission administrative

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée les budgets additionnel et primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission

administrative dans la forme du 1^{er} juillet courant.
 Le Conseil municipal après un sérieux examen, approuve les dits budgets avec les résultats suivants:

Budget additionnel		Budget primitif	
Recettes :	20 844. ⁺ 75	Recettes :	13 312
Dépenses :	20 750	Dépenses :	13 251. ⁺ 80

Propriété Cerrien
 à la Balinière
 Lotissement

nom. le 9 juillet

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de lotissement d'un terrain appartenant à M^{rs} Cerrien, à la Balinière, en bordure de la route Nationale N^o 23, la Commission des Travaux Publics a examiné sur place ce projet, & n'a fait aucune observation.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne un avis favorable au dit projet.

Voie urbaine
 Fourniture de matériaux

nom. le 5/32

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M^r le Père communal, donne son approbation au devis concernant la fourniture des matériaux pour l'entretien des rues & chemins de la Voie urbaine et demande la mise en adjudication le plus tôt possible.

La longueur totale des chemins à entretenir est de 9053 mètres

La dépense prévue pour 5 années - de 1932 à 1936 s'élève à 59.330.⁺40, non compris la somme à valoir de 596.⁺60 soit en totalité: 65.300.⁺00.

La dépense annuelle en matériaux sera donc de 13.060.⁺ Pour 1932 cette dépense sera prélevée sur le crédit de 26.670.⁺ inscrit à l'art 7^o du Budget communal.

rue du Champ de Foire
 Projet de tracé

nom. le 12 juillet 1932

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'ouverture & de tracé d'une rue à ouvrir dans le Champ de foire et le jardin de M^{rs} Bretesché. Cette voie parterait du chemin G^o de C^o N^o 58 pour aboutir à la rue de la Gare. Les travaux de construction y compris l'acquisition des terrains sont évalués à 63.780 francs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal accepte le projet de tracé du dit

chemin dans la voie urbaine et demande à M^r le Préfet de bien vouloir l'approuver.

Ch^m rural N^o 12
de
Maupertuis
Règlement amiable
des
indemnités de terrains

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la décision de la Commission départementale du 6 septembre 1927 approuvant le tracé du chemin rural N^o 12 de Maupertuis, sur une longueur de 712 mètres, et l'invite à délibérer sur le règlement des indemnités dues aux propriétaires des terrains à incorporer à ce chemin, suivant l'état parcellaire dressé par M^r l'Ingénieur Subst^e du Service Vicinal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré demande à M^r le Préfet l'autorisation d'acquiescer les terrains nécessaires à la construction du dit chemin soit 270^m à titre gratuit et 13677^m à titre onéreux.

Le montant des indemnités à payer par la Commune sera prélevé sur l'emprunt de 830.000⁺ constituant un groupe scolaire à Raray, et chemin de Maupertuis

Le Conseil demande en outre la dispense de purge des hypothèques pour les parcelles dont le prix n'atteint pas 2500⁺

2
Pran le 19 9/30

N ^o d'ordre	Noms des propriétaires domicile	Nature des terrains	Contenance	Prix de la parcelle	Ind ^{ts} totale par parcelle	Cessions	
						gratuites	onéreuses
1	Sorin Jean Bapt ^e 94 Maupertuis	pré	0.05	25	125	"	125
121	id	labour	0.90	100			
2	Bonbard Gabriel Maupertuis	vigne	0.02	10	10		10
3	Richard Léon rue Chiers près	labour vigne	0.06	30	30		30
4	Bonbard Fernin Bruy	labour	0.40	200	200		200
5	Boucard Sabiers Maupertuis	vigne	0.50	250	250		250
7	Guillou 94 Mahaudières	labour	0.50	250	250		250
8	Chambroux (rue labour d'avenue)	vigne	0.35	175	295		295
10	id	labour	0.24	120			
9	Billé Honoré Maupertuis	vigne	0.10	50	50		50
11	Lancelot Corder d'Arnes. Contremoull	pré	0.45	225	225		225
13	Colonna Sarkini - Honin P. B. Honin	vigne	0.40	200	200		200
14	Premont Mahaudières	jardin	0.20	120	120	120	

547

120 1625

15	Marchais Jean Baptiste	Mouy	labour	0.27	162	432	120	1635
20	"	"	vigne	0.45	270			
16	Blanchard Jules, rue de l'Herminière		vigne	0.20	120	120		120
14	Baudry Emard	Mahautiers	partir	0.20	120	120	120	
21	Raingeard Louis, 35 bis rue Victor Hugo		labour	0.25	150	150		150
22	Racineux Joseph	Mouy	vigne	0.05	30	30	30	
23	Relaroché Henri	Mahautiers	partir	0.05	30	30		40
26	Marchais J.B.	Mouy	labour	0.35	210	210		210
24	J. Ozeferille	Chateaux de Repe	vigne	0.30	180			
25	"	"	pré	4.65	2790			
27	"	"	labour	0.35	210	11130		11130
28	"	"	pré	8.80	5280			
29	"	"	partir	4.00	2400			
30	"	"	pré	0.45	270			
				23.74			270	13677

Rue St Paul, Projet de
Construction
Marché
Acceptation

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de construction de la rue St Paul qui fait suite au chemin rural reconnu N°12 actuellement en construction.

Le détail estimatif s'élève à 7.300⁺ y compris une somme à valoir de 856 francs

M. Graton entrepreneur chargé de l'exécution des travaux du chemin rural reconnu N°12 (adjudication du 19 mai dernier), consentait à exécuter les travaux au prix du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le projet dressé par M. le Préfet communal et la soumission de M. Graton; demande à M. le Préfet de bien vouloir y donner son approbation.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 80.000 (somme restant disponible par suite du rabais de 15% sur le montant du devis du chemin rural N°12)

Graton
le 12 juillet

Goudronnage des
chemins V^o ord^{re}
Commission
Acceptation

M. le Maire communique au Conseil la soumission de M. Hucot, Directeur de l'usine à gaz à Nante, relative à la fourniture du goudron pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires N° 3, 4 et 12

Il donne lecture du rapport de M. l'ingénieur Sublet
du S. T. au sujet de la fourmiche dont il s'agit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
accepte la soumission de M. Fleury, & décide que le
montant de la dépense qui est de 8.000⁺ sera prélevé
sur le crédit de 15.000⁺ inscrit à l'art 86 du budget
pour l'entretien des chemins Vicinaux ordinaires.

Chemin de G^d C^o N^o 85

De clouffement de la partie
comprise entre l'abattoir
et la rue
Alrau Lorrain

Demande de classement
dans la grande
vicinalité
de la rue de l'abattoir

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal
qu'il avait été saisi au mois d'avril 1929 d'une demande
de la Ville de Nantes tendant au classement de la rue
de l'abattoir dans la grande vicinalité.

Le Conseil municipal, dans sa délibération du
23 juin 1929 avait donné un avis défavorable à ce
classement

Il propose à l'Assemblée communale de revenir sur
cette décision et de demander le classement de cette voie
comme prolongement du chemin de G^d C^o N^o 85. La
partie restante du Chemin G^d C^o N^o 85 comprise entre la place
de l'abattoir & la route Nationale N^o 23 serait classée
dans la petite vicinalité comme prolongement du
chemin de Petite C^o N^o 22.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide de demander ces
dits classements à condition que la voie de l'abat-
toir soit cédée gratuitement et sans aucune indemni-
té dans son état actuel par la Ville de Nantes à la
commune de Rezé.

École de Rayon

Acquisition de terrain

M. le Maire expose au Conseil municipal que
pour donner plus de symétrie au groupe scolaire
de Rayon et en même temps pour pouvoir observer
une zone de rayonnement de 2 mètres en bordure
du P.V.O. 14, que la Commune n'oppose à tous les
lotisseurs, il a cru devoir entrer en pourparlers avec les
époux Guibreau afin d'acquiescer un terrain qui se
trouve en partie enduré par le champ de foire et les
terrains achetés à Peneau & Garreau, pour la construction
de la dite école.

travaux le 12 juillet 1932

travaux le 12 juillet 1932
travaux à Nantes
le 27 juillet

travaux le 12 juillet 1932

M. le Maire communique ensuite au Conseil Municipal le plan de ce terrain, ainsi que le procès-verbal d'estimation dressés par M. Desjardis voyer communal, desquels il résulte que la superficie est de 420 m² et que le prix au m² est de 14⁺, soit pour la somme de 5880⁺ qui a été acceptée par les éparus Guibereau ainsi qu'il résulte de la promesse de vente ci-jointe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Vote l'acquisition du terrain ci-dessus désigné soit 420 m² à 14⁺ le m² pour 5880⁺ qui seront prélevés sur l'emprunt de 830.000⁺

Le Conseil, vu l'urgence, demande à être autorisé à remplir les formalités d'enquête et en outre demande la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil fixe comme suit les indemnités de recolttes aux propriétaires qui ont cédé leur terrain.

- 1^o - 980⁺ à Peneau
- 2^o - 400⁺ à Garreau

Aliénation de terrains à Divers

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de M. Blanchin Louis, jardinier à la Basse-Lanite et de M. Parayean à Port St. Martin, tendant à l'acquisition de terrains communaux.

La parcelle soumise par M. Blanchin est située en bordure de la rue de Naudrières à la Basse Lanite, dont le tracé a été approuvé par M. le Préfet le 27 Novembre 1864, elle a une superficie de 51 m² estimés 255⁺ d'après procès verbal du voyer communal.

Le terrain soumissionné par M. Parayean est situé au Chemin Grey en bordure du chemin n^o 65, Cour n^o 65 et la rue Jeannette. Le tracé de cette dernière rue approuvé le 15 mars 1864 verra être modifié pour qu'il s'y alignement coïncide avec celui du chemin n^o 65.

La parcelle en question a une superficie de 42 m² 26 estimés 634.35

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un avis favorable

Ann. 612 Juil 1862

à ces demandes d'acquisitions et servante à M^r le
Préfet.

1^o d'approuver le tracé modificatif de la
rue Jeannette à l'embranchement du ch^{emin} P^{te} Co.
N^o 65

2^o d'autoriser la Commune à aliéner
les 2 parcelles en question.

Acquisition Hugot

1^o pour le terrain 166.50 et
2^o pour moitié de clôture 333.50

Monsieur le Maire soumet au Conseil Muni-
cipal une lettre de M^r Hugot Loin, demandant au
Landreau qui se propose de céder à la Commune,
 moyennant la somme de 500 francs une parcelle
de terrain bâti sur le ch^{emin} P^{te} Co. N^o 9, au village
du Landreau, d'une superficie de 16^m 65, suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
accepte l'offre de M^r Hugot et demande à M^r le
Préfet l'autorisation d'acquiescer le terrain dont il
s'agit, demande en outre une subvention départemen-
tale, la dépense sera prélevée sur l'art 94 du
Budget communal (Dépenses imprévues).

Le Conseil demande en outre la dispense de
purge des hypothèques.

Demandes d'allocations
militaires

M^r le Maire communique au Conseil Municipal
les demandes d'allocations militaires.

Savoir :

1^o Gauthier vs Jurin - à la Hautrais,
avis favorable.

2^o Bourcier vs Léneston, à l'Auprès
avis favorable

3^o Tibert vs Louis Ferrusel, rue Saut-Carnot 68,
avis favorable.

4^o Gelaut vs néi Bertrameau Vertule, à Contemault,
avis favorable.

5^o Chervalin Aimee vs Tatchet, Morinière,
avis favorable

6^o Bourjourni Jan, rue ch. Rivon,
avis favorable

*à l'annexe
num 2 2996, 32*

*Comm. à
12 parcelles 1932*

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards aux Infirmes & aux Incurables.

- 1^o Garnier Fr. Bernard, résidant à Verbanne - pour renseignements complémentaires -
- 2^o Rousseau Jules aux Croix-Moulins -
ajourné -
- 3^o Berthouneau Henri - 13^e / Grande, admis pour 50⁺
- 4^o Le Berthe Françoise, Mahautières, admis pour 30⁺
- 5^o Bustin Alexandre, rue Croake non admis
- 6^o Le Marec Fr. Bustin, rue Croake non admis
- 7^o Hodi Mathurin, Gohari admis pour 40⁺
- 8^o Rambaut Joseph, au Goulet, admis pour 30⁺
- 9^o Chaurat V. Guibriaud, rue Abbé-Lorraine - ajourné; dossier incomplet
- 10^o Lemelle Pierre, La Grande admis pour 30⁺
- 11^o Le Ditec dit oucé Roy - à la Carrière admis pour 35⁺
- 12^o Freyrie Germain, 1^{re} rue Félix Tauxe, admis pour 50⁺
- 13^o Lebeaupin Colette, au Châtelu admise pour 30⁺
- 14^o Grenier D^ellé, rue J. Carnot 24 admise pour 10⁺
- 15^o Lioté Alexandre, à la Faguerie non admis
- 16^o Richer V. Morin, rue du Pont-Blanc non admise
- 17^o Lebray Jean Marie, à la Verdure avis favorable pour l'hospitalisation à Meindin;
- 18^o Caradeu Léonie, au Chêne-Croix, avis favorable pour l'hospitalisation;

Com. 219/220/221/222

19° Duvillard - Le Maud au chers. Comp
aris favorable pour l'hospitalité.

Assistance aux fmes en
couches

M^{re} le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes d'assistance aux femmes en couches.

Jarvis.

1° Viaud né Favreau à la Houstange
admise

2° Privat né Moriceau, au Chatelet
admise.

3° Mauguin né Butoy à Maupertuis
admise

4° Mahaut né Bonhommeau, rue de
l'Industrie, admise.

5° Chicaud né Guary, V^o/Chapelles
admise.

6° Hly. né Chiffolleau, à Vathouze,
admise.

7° Corbicaud, né Hervé, à Rays,
admise

8° Durand, né Corbicaud, à la Bernartière
admise

9° Dumont né Gaudet, Mahautière
admise

10° Lorin né Trignand, V^o Cortier
admise

11° Legendre né Delecram, rue Sadi. Carnot
N° 26, admise.

12° Corbicaud, né Dujatt, V^o Balinier
admise.

13° Azaïs né Hoignon, au Clos Landreau
admise

14° Kueau Alphandine, à Rays,
agounie, dossier incomplet.

Assistance aux
familles nombreuses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau
toutes les demandes d'assistance aux familles
nombreuses (Jui du 14 juillet 1913)

Jarvis.

Jubel Jean Marie au champ de fouie, admis.

Vuttau Gustave, rue Chiers prolongé admis

Didier aux 13/Chapelle, agé de 18 ans, dactylo incomplet

Vedin Deraud - 13/Chapelle, non admis.

Règlement de chômage. Montipréville.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de M^r le Ministre du Travail du 25 Juin 1932, décide l'abrogation de l'arrêté de l'arrondissement concernant la durée du chômage, et décide d'allouer les secours jusqu'au 31 Décembre 1932, tout en laissant le soin à la Commission de trier les cas d'espèces.

Electrification Maulin Lambert

M^r le Maire communique au Conseil les 2 lettres qu'il a reçues de S. N. E. au sujet de l'électrification de Maulin Lambert.

Le Conseil décide de mettre le projet à l'étude et charge M^r Cauppin de fournir un rapport pour la prochaine réunion.

Ecole des filles de Rezé lettre de M^r Vittel

La demande de M^r Vittel relative à la construction d'une 5^e classe est mise à l'étude. - Une femme de service sera attachée à cette école à partir du 1^{er} Octobre

Dépôt d'osence à Breteuil Demande M^r Mehaupre

Le Conseil nomme une commission composée de M^r M. Chiffain, Jamin, Péronneau et Chardon, pour examiner cette affaire sur place.

Lettre de M^r Faucheur

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de M^r Faucheur pour le transfert du corps de son mari inhumé dans le caveau H du cimetière St-Paul, dans le terrain réservé aux militaires. Le Conseil rejette la demande pour son fils

Handwritten signatures and notes including: ch. Vittel, Gauthier, Mervoué, Lamberneau, M. Fabrice, Billy, Bostin, Chauret, Chironne, J. Cauppin, Borm, Jubiard, Marchot, and P. Cauppin.